

## RUBRIQUE DE L'ÉGLISE DES VAINQUEURS :

# LE PROCES

## INTRODUCTION

Nous pouvons considérer Dieu de manières variées selon qu'Il est notre :

- **Père** (Matthieu 18:19 ; Luc 11:13 etc...)
- **Mère** (Esprie : ROUaCH substantif hébreu au féminin ; Pneuma en grec ; Jean 3:3ss : naître d'Esprie)
- **Ami** (Jean 15:15 etc...)
- **Frère** (Matthieu 28:10)
- **Seigneur** (Actes 1:24 etc...)
- **Sauveur** (Luc 1:47 etc...)
- **Éternel ou YHWH** : « Je suis Celui qui suis » (Genèse 21:33 ; Exode 3:14 etc...)

Et cette liste pourrait se prolonger... Vu l'intitulé de notre propos « Le Procès », il est une appellation que nous aimerions retenir ici à savoir celle de **Juge** (Actes 10:42 ; Jacques 4:12 ; Hébreux 12:23 ; Apocalypse 20:11 etc...).

Pour qu'il puisse y avoir procès, il faut en plus du **juge** (kritès = juge cf. critères), un **accusé**, une **accusation** et une **défense**. Voilà, de façon très simplifiée, les quatre éléments majeurs indispensables pour qu'un procès puisse avoir lieu. Enfin dans tout procès, il y a une **sentence** suivie de son **exécution**.

### 1. L'accusé

#### a) **Le péché et l'incirconcision de la chair**

« *Et vous qui étiez morts par vos péchés et par l'incirconcision de votre chair* » (Colossiens 2:13).

C'est très clair : la mort est issue du péché, de la faute, plus précisément ici du « **faux pas** » (ici : paraptoma) qui a provoqué la **chute** comme cela arrive logiquement suite à un faux pas !

Mais la mort n'est pas seulement issue de ce faux pas mais aussi de **l'incirconcision de la chair**. Cela signifie que la **peau de mort** des animaux sacrifiés par YHWH ELoHiM ou la **chair** qui revêtait Adam et Ève après la chute, n'est pas **coupée** du corps. Autrement dit la mort est aussi due au défaut de glorification du corps infecté, imprégné par la chair mortifère. Cet état entraîne le fait que nous sommes toujours encore **prisonniers de l'espace-matière-temps** donc nous ne pouvons échapper au vieillissement voire à la maladie et à la mort.

#### b) **L'acte d'accusation**

« *...l'acte rédigé contre nous par les ordonnances **adverses**...* » (Colossiens 2:14 ; trad. littérale).

Il s'agit tout simplement d'un interminable acte d'accusation produit devant le Juge par **l'Accusateur, l'Adversaire qui est contre nous**. Cet **acte d'accusation** se réfère à la **Loi divine parfaite** et met continuellement en évidence nos constantes **transgressions et peut-être surtout manquements** à ladite Loi. Rien n'est épargné. Tout est prouvé d'A à Z en trois ou quatre dimensions comme si on y était. L'instruction de l'affaire est incontestable. Les arguments du Procureur et de

l'Accusation sont imparables. Bref, il ne reste pas d'issue au vu des chefs d'accusation.

## 2. L'Accusateur

### a) Le Procureur a toujours accès à la Salle du Trône

Comme tous les procureurs Satan qui est l'Adversaire et l'Accusateur, a logiquement accès à la Salle du Tribunal qui est la Salle du Trône. Nous avons vu que Lucifer (Porteur de Lumière), le Chérubin probablement l'ange le plus puissant quand Dieu créa les cieux et la terre, chuta entre le premier verset et le second verset de Genèse 1 (Chute qui correspond à Ezéchiel 28:16 ; Esaïe 14:9-16 et Luc 10:18). Il mit le tohu-bohu sur la terre. **Mais il a malheureusement encore accès au paradis**, sous forme de Serpent par exemple (Genèse 3), certes affaibli par rapport à sa position précédente de Chérubin où il était au service direct de Dieu tout près du Trône ! (Ezéchiel 28:11-19).

Comment est-ce possible ? En fait le rôle exécutoire de le dominer et de le juger incombait à Adam par ordre de Dieu ! Il devait dominer « nommer, identifier, **juger** » (cf. verbe hébreu QaRa) les animaux donc y compris le Serpent ! (Cf. Écrit intitulé « Accouchements »). Il devait, suite au jugement logiquement le **chasser** du paradis et des lieux célestes pour péché d'orgueil envers Dieu. Mais il ne fit pas ce qu'il aurait dû faire et céda à la tentation du Tentateur auquel il laissa sa place de pouvoir et d'autorité.

**Donc par la faute de l'homme, le Serpent retrouva le droit de rester Prince de ce monde ce qui n'est possible qu'à partir des lieux célestes**, le 2<sup>ème</sup> ciel dont il fit l'Enfer et l'Hadès. Pour être Prince de ce monde il lui faut être **au-dessus et donc en-dehors du monde – espace-matière-temps, c'est-à-dire dans les lieux célestes - spirituels, d'où sa puissance inimaginable.**

Toutefois depuis la croix et la résurrection, Jésus « **a dépouillé les dominations et les autorités, et les a livrées publiquement en spectacle, en triomphant d'elles par la croix** » (Colossiens 2:15) ; « **Il a anéanti celui qui a la puissance de la mort, c'est à dire le diable** » (Hébreux 2:14) ; Il tient « **les clefs de la mort et du séjour des morts** » (Apocalypse 1:18). **Cela signifie que le Diable a perdu le droit de garder sa position mais ne l'a pas encore cédée à ce jour et pour cause !** Depuis la croix et la résurrection l'Ennemi **n'occupe plus sa position par le droit** dû à la chute de l'homme mais il occupe cette position en tant qu'**usurpateur** ! **En effet, il est juridiquement condamné mais la condamnation n'a pas été EXECUTEE !** **C'est ce que beaucoup de chrétiens n'ont pas encore compris.**

La preuve en est malheureusement confirmée par le fait que nous sommes encore exposés à la Mort et par les versets suivants écrits **après la croix et la résurrection** : « **Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds** » (Romains 16:20) ; « **Résistez au diable, et il fuira loin de vous** » (Jacques 4:7) ; « **Votre adversaire, le diable, rôde comme un lion rugissant, cherchant qui il dévorera.** » (1 Pierre 5:8). C'est pourquoi Paul parle de **combats encore à mener** non pas contre la chair et le sang mais **dans les lieux célestes** contre lui et ses acolytes (Ephésiens 6:12). Ce verset entre autres démontre clairement une fois de plus où se trouve toujours encore son quartier général **même après la croix et la résurrection.**

**La conquête des lieux célestes est par conséquent la clé de la victoire sur l'Ennemi et impliquera l'exécution de sa condamnation.** Mais pour conquérir les lieux célestes, il faut y aller, **y « monter »** ... ! (Apocalypse 3:21 ; 4:1c ; 5:10 ; 6:2 ; 7:13-17 ; 11:12 ; 12:1 et 5c).

Donc c'est là que cela se passe, d'où l'importance de la montée pour que l'Eglise puisse devenir l'Eglise des Vainqueurs et par la Sainte Esprit procéder à l'exécution de la condamnation comme c'est décrit dans l'Apocalypse ! (12:7-11 ; 19:14)

Cela aurait dû être le rôle d'Adam et d'Eve alors aussi situés au Paradis (terre glorifiée, métamorphosée non séparée du ciel ; cf. aussi Apocalypse 21:1-3) et dans les lieux célestes en face à face avec le Père (ciel sans l'enfer et l'Hadès). Mais par leur chute, ils cédèrent ce droit à l'Ennemi. Celui-ci du coup en tant que Prince de ce monde à présent de type « intermédiaire » (espace-matière-temps entre gloire, beauté et tohu-bohu infernal) où nous nous trouvons, a gardé les **droits du procureur** devant le Souverain Juge **jusqu'à la croix et la résurrection** et après il s'est arrogé ce droit malgré sa condamnation vu qu'elle n'a pas été exécutée. **Ainsi il reste toujours dans la position du Prince de ce monde, et a, de ce fait, autorité légale apparente sur ce monde dans l'usurpation mais toujours de façon effective et efficace, plus particulièrement sur les humains.**

Comme il a autorité de par sa position qu'il usurpe, il en profite pour continuer à nous **enfonce** de la façon apparemment la plus légale mais efficace en tant que Procureur ou Accusateur. Il y est par voie de conséquence l'Adversaire des hommes. Ainsi il se trouve derrière toutes les misères, les horreurs et les souffrances des hommes qu'il fait trébucher et tomber en tant que Tentateur. Il séduit et met les hommes à l'épreuve par les pièges, la souffrance, les possessions démoniaques et autres calamités pour essayer de les faire tomber et souffrir en tant que Prince de ce monde à partir les lieux célestes même s'il se trouve dans une position d'usurpateur !

(Cf. 1 Pierre 5:8).

Quelques exemples de l'Ancien Testament relatifs à la position de Satan :

« Or, les fils de Dieu vinrent un jour se présenter **devant l'Éternel, et Satan vint aussi au milieu d'eux**. L'Éternel dit à Satan : D'où viens-tu ? Et Satan répondit à l'Éternel : De parcourir la terre et de m'y promener » (Job 1:6-7). Nous connaissons la suite tragique de l'histoire qui fort heureusement se termine bien mais après quelles souffrances atroces de Job provoquées par Satan mais permises par Dieu parce que Satan est justement le Prince de ce monde de par la faute de l'homme !

Nous constatons clairement que Satan a ici le droit de la façon la plus légale et autorisée **de se présenter devant Dieu, place qu'auraient dû occuper Adam et Eve** !!! Il se promène non seulement sur la terre mais entre aussi dans la Salle du Trône devant l'Éternel !!!

Nous retrouvons un schéma semblable dans les versets suivants :

« Et Michée dit : Écoutez donc la parole de l'Éternel ! J'ai vu l'Éternel assis sur son trône, et toute l'armée des cieux se tenant à sa droite et à sa gauche. Et l'Éternel dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël pour qu'il monte à Ramoth en Galaad et qu'il y périsse ? Ils répondirent l'un d'une manière, l'autre d'une autre. Et un **esprit vint se présenter devant l'Éternel**, et dit : Moi, je le séduirai. L'Éternel lui dit : Comment ? Je sortirai, répondit-il et je serai une **esprit de mensonge** dans la bouche de tous ses prophètes. L'Éternel dit : **Tu le séduiras**, et tu en viendras à bout ; sors, et fais ainsi. » (2 Chroniques 18:18-21).

« Il me fit voir Josué, le souverain sacrificateur, debout devant l'ange de l'Éternel et **Satan qui se tenait à sa droite pour l'accuser**. L'Éternel dit à Satan : Que l'Éternel te réprime, Satan ! Que l'Éternel te réprime, lui qui a choisi Jérusalem ! N'est-ce pas là un tison arraché du feu ? » (Zacharie 3:1-2).

## **b) Son éjection des lieux célestes n'aura lieu qu'après l'enlèvement**

Certains diront : après la victoire de la croix et de la résurrection, Satan aurait perdu sa position dans les lieux célestes. Mais c'est le contraire qui est malheureusement vrai, nous l'avons constaté au vu du côté quasi absolu de la Mort, de l'histoire et de l'actualité et nul besoin de faire un dessin pour être persuadé que les choses ne sont pas glorieuses dans ce monde et que l'Ennemi en est malheureusement toujours encore le Prince même en tant qu'usurpateur !

Il apparaît par ailleurs clairement en Apocalypse 12: 7-12 que son éjection du ciel n'aura lieu **qu'après** l'enlèvement ! (Apocalypse 12:5). Ce seront l'Archange Michel, ses anges et l'Eglise des Vainqueurs nouvelle génération enlevée qui y arriveront enfin :

*« Et il y eut guerre dans le ciel. Michel et ses anges combattirent contre le dragon. Et le **dragon et ses anges combattirent, mais ils ne furent pas les plus forts et leur place ne fut plus trouvée dans le ciel.** Et il fut précipité, le grand dragon, le serpent ancien, appelé le diable et Satan, celui qui séduit toute la terre, **il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui.** Et j'entendis dans le ciel une voix forte qui disait : Maintenant le salut est arrivé, et la puissance, et le règne de notre Dieu et l'autorité de son Christ ; car il a été précipité, **l'accusateur de nos frères, celui qui les accusait devant notre Dieu jour et nuit. Ils l'ont vaincu à cause du Sang de l'Agneau et à cause de la parole de leur témoignage, et ils n'ont pas aimé leur vie jusqu'à craindre la mort.** C'est pourquoi réjouissez-vous, cieux et vous qui habitez dans les cieux. Malheur à la terre et à la mer ! Car le diable est descendu vers vous, **animé d'une grande colère, sachant qu'il a peu de temps.** »*

Pourquoi le Diable sera-t-il furieux ? Parce qu'il sera dorénavant **limité** par l'espace-matière- (« précipité sur la terre ») temps (« sachant qu'il a peu de temps ») alors qu'avant il n'était quasiment pas limité dans le ciel ! Cela représente une terrible perte de puissance par rapport à avant.

Ainsi **à ce stade** le Diable et ses acolytes seront tombés deux fois : une première fois lui et ses anges de la proximité du Trône vers ce qui devint le 2<sup>ème</sup> ciel tout en pouvant accéder à la salle du Tribunal ou Salle du Trône et une seconde fois du ciel sur la terre dans la prison espace-matière-temps où il instaurera ensuite le règne de l'imitation trinitaire ou de l'Anti[é]-Christ (Apocalypse 12 :12b à 20 :3) qui n'est pas à confondre avec la Grande Tribulation qui aura eu lieu avant (Apocalypse 6:3 à 11:15).

Par contre **l'Eglise des Vainqueurs**, les « montés » et les « enlevés », donc une partie de l'ensemble des sauvés, sera **solidement installée dans les cieux** (réjouissez-vous ...vous qui habitez les cieux). **C'est ce qui lui permettra et seulement à partir de là et à ce moment-là, d'accomplir la mission d'éjection du Diable et de ses acolytes des lieux célestes, mission qui incombe initialement à Adam et à Eve !** Ce n'est que la première partie de l'exécution de la condamnation de l'Accusateur qui devra encore être éjecté de la terre (Apocalypse 20 :1-3) et au final être précipité dans l'étang de feu (Apocalypse 20:10).

Mais l'aspect qui nous intéresse ici est de retrouver **notre époque** où il joue encore le rôle d'**Accusateur devant Dieu.**

C'est malheureusement encore sa position, certes usurpée, au jour d'aujourd'hui d'après le texte biblique et la simple observation de ce qui se passe sur la terre !

### 3. La sentence

#### a) L'énoncé de la sentence

Voilà ce qui fut signifié à Adam par YHWH Elohim en Genèse 2:16-17 :

« *L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, **tu mourras**.* » Comme Adam et Eve ont mangé de l'arbre interdit et par conséquent transgressé la Loi de Dieu, les résultats furent terribles pour l'humanité entière : « *Car **tous** ont péché et sont **privés de la gloire de Dieu*** » (Romains 3:23). Il n'y a pas d'exception : TOUS ! Si on est privé de la gloire de Dieu, c'est qu'on est privé de l'immortalité et de la vie éternelle et il ne reste que la condamnation et la mort en perspective.

#### b) **Le couloir de la mort**

La mort n'est pas intervenue tout de suite. En réalité Dieu a instauré l'espace-matière-temps. Il s'agit du « couloir de la mort » ou espace-matière-temps pour après la première mort aboutir le cas échéant cuire dans les flammes de l'enfer assorties de souffrances innombrables pour l'éternité sans échappatoire possible ce qui est la seconde mort. (Cf. Apocalypse 20:6b+15).

**Mais** pourquoi la mort n'est-elle pas intervenue tout de suite ? Dieu, à la place de l'Éternité, a mis en place l'Histoire, la durée, le temps et plus particulièrement l'Histoire (temps) du Salut dans l'environnement du couloir de la Mort (espace-matière) pour redonner une **seconde chance** à l'être humain de pouvoir bénéficier du salut. C'est là que peut intervenir la défense ou l'Avocat de la défense.

#### 4. **La défense**

Deux possibilités de défense s'offrent à l'être humain devant le tribunal de Dieu : celle de se défendre soi-même, l'auto-justification ou celle de prendre le seul avocat disponible.

##### a) **L'auto-justification**

Les adeptes du salut par la Loi, la Torah ou encore la loi dite naturelle vont rechercher des circonstances atténuantes en essayant de démontrer que tout dans leur vie terrestre n'était pas si mauvais et qu'il pourrait y avoir un pourcentage suffisamment élevé de bonnes choses dans leur vie pour accéder au salut. Mais les choses sont claires pour Dieu : « *Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, **devient coupable de tous**.* » (Jacques 2:10).

« *Car tous ceux qui **s'attachent** aux œuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi et ne le met pas en pratique.* » (Galates 3:10).

Devant le tribunal de Dieu il n'y a que le 100% qui soit valable pour être justifié et sauvé ! Le couloir de la Mort reste couloir de la Mort dans ce cas. Toutefois le texte biblique nuance le jugement divin en Romains 2:16 et Apocalypse 20:12c et 13b où Dieu tient compte de circonstances particulières jugées dans Sa souveraineté, perfection et omniscience. Mais dans ce cas de figure l'auto-défense ou l'auto-justification ne servira à rien. Seul le jugement de Dieu comptera.

##### b) **L'avocat**

La seconde possibilité sera de prendre le seul avocat disponible et agréé devant le tribunal céleste dont les prestations seront gratuites parce que payées par Son Sang versé : « *Et si quelqu'un a péché, nous avons un **Avocat*** (paraklétos : titre aussi attribué à la Sainte Esprit : Jean 16:7 « Consolateur, Défenseur, Avocat ») *auprès du Père, **Jésus Christ le juste.*** » (1 Jean 2:1)

Sa plaidoirie ne sera pas de nous défendre sur la base de nos éventuelles bonnes actions ou de nos péchés « pas si graves », c'est peine perdue devant Dieu et la Parole de Dieu. « *Car la Parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles ; elle juge les sentiments et les pensées du cœur. Nulle créature n'est cachée devant lui, mais tout est à nu et à découvert aux yeux de **celui à qui nous devons rendre compte.*** » (Hébreux 4:12-13).

Il plaidera en tant que défenseur devenant Lui-même coupable vu qu'il a pris notre place, puisque notre culpabilité, nos péchés et notre chair furent cloués sur la croix. Sa plaidoirie sera aussi basée sur notre indispensable **repentance** suivie d'œuvres bonnes (Actes 26:20 ; 2 Corinthiens 7:10 ; Ephésiens 2:10) et notre incontournable **acceptation par la foi** de Son œuvre expiatoire sur la croix : « *Étant donc **justifiés par la foi**, nous avons la **paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ*** » (Romains 5:1) « ... *et ils sont **gratuitement justifiés par sa grâce**, par le moyen de la **rédemption qui est en Jésus Christ.*** » (Romains 3:24). Voici la seconde chance qui nous est offerte en Jésus-Christ !

Autant dans le premier cas nous serions condamnés à 100 %, autant dans le second cas nous sommes sauvés à 100 % de la façon la plus **légale** car l'œuvre de **substitution** de l'Avocat Jésus rendue possible parce qu'il est resté sans péché est de ce fait considérée parfaite et agréée par le Juge divin ! Par conséquent, elle autorise **légalement** notre Avocat **d'effacer** « l'acte rédigé contre nous par les **ordonnances** qui nous étaient **adverses** » (Colossiens 2:14).

Ces ordonnances adverses ou de l'Adversaire sont remplacées par l'Arrêt suivant :

Attendu que Jésus-Christ a déjà pris gratuitement sur Lui le châtiment qui aurait dû tomber sur l'accusé,

Attendu que l'accusé s'est repenti de ses péchés, s'est converti à Dieu et a pratiqué des œuvres dignes de la repentance,

Attendu que l'accusé a fait confiance à l'Avocat Jésus-Christ et croit en Lui,

Attendu que les accusations du Procureur – Accusateur sont nulles et non avenues grâce aux souffrances expiatoires de substitution de la croix subies par l'Avocat Jésus-Christ le Juste, Sa résurrection, ascension et glorification en découlant,

Attendu que le Procureur est lui-même déjà condamné, déclaré opposé à la Justice de par ses révoltes et actions mauvaises impénitentes contre Dieu et les hommes depuis le début et qu'il est vaincu et confondu par la plaidoirie parfaite de l'Avocat de la défense :

Il est arrêté que l'accusé est totalement acquitté et qu'aucune charge n'est retenue contre lui,

Il est arrêté que l'accusé, jusqu'alors en détention provisoire, est immédiatement et inconditionnellement libéré de prison,

Il est arrêté que l'accusé peut réintégrer le domicile initial céleste pour l'Eternité dont Adam et Eve furent chassés à cause du péché,

Il est arrêté que la gloire et les fonctions initiales exécutoires perdues par Adam et Eve sont totalement restituées à l'accusé,

Il est arrêté que ces ordonnances sont immédiatement exécutoires par l'Esprite Sainte, Autorité chargée de l'exécution dudit Arrêt en faveur des graciés.

Date : aujourd'hui

Pour faire valoir ce que de droit,

Le Souverain Juge

Signé : YHWH ELoHiM.

## 5. L'exécution de l'Arrêt

### a) L'acquittement

Nous sommes justifiés, acquittés, **déculpabilisés** parce que la **grâce totale et le pardon total en Jésus-Christ** sont effectifs et nous donnent la **paix par la Sainte Esprit**. C'est absolument merveilleux et cela est d'ores et déjà enseigné dans l'Eglise. Aucune charge n'est retenue contre nous et nous sommes acquittés. Mais l'Arrêt ne s'arrête pas à ce paragraphe, d'autres suivent et ils furent oubliés !

### b) La libération de la prison

L'espace-matière-temps et ses contraintes, l'Égypte, le désert, les exils, notre corps non sauvé, quelquefois malade, vieillissant voire mourant sont notre prison. Cela ne correspond ni à l'état, ni à la situation d'Adam et d'Eve avant la chute.

**Quel est l'accusé acquitté qui reste en prison ?** Et pourtant d'une certaine manière l'Eglise enseigne l'acquittement en Jésus mais enseigne aussi qu'il faut encore rester en prison en attendant la mort qui nous permettra d'en sortir enfin mais les pieds devant !

Quel scandale inacceptable au vu de l'Évangile, la **Bonne** Nouvelle ! Quelle **injustice** au vu de la Justice rendue par le Souverain Juge Lui-même ! Quelle fausse doctrine ! Appelons les choses une fois pour toutes par leur nom !

Nous avons non seulement l'autorisation mais le devoir pour ne pas dire l'obligation de sortir de prison au vu de la portée de l'Arrêt de Justice divin pour nous mettre dans les conditions d'homme et de femme **LIBRES DONC métamorphosés, transfigurés, ou le corps transformé, glorifié, sauvé dans un environnement de gloire correspondant !**

« Nous sommes **métamorphosés en la même image [du Seigneur], de gloire en gloire par le Seigneur, l'Esprit**. » (2 Corinthiens 3:18).

### c) La réintégration du domicile céleste de gloire, la Maison de Papa auprès de notre Bien-Aimé

Non seulement nous sommes libérés de prison mais en plus nous pouvons rentrer à la Maison !

En Jésus nous récupérons ce qu'Adam et Eve ont perdu à savoir le paradis, **NOTRE domicile céleste** auprès de notre Epoux dans la maison de notre Papa. C'est le seul endroit où nous sommes à la Maison, c'est pourquoi nous sommes appelés à y **monter** dès à présent comme ce fut le cas de l'Apôtre Jean.

Une fois métamorphosés, libérés de notre prison nous pouvons rentrer à la Maison paternelle à la Salle du Trône, sur le Trône avec et en Jésus notre Epoux ! C'est à la Maison du Père que nous pourrions être comme Il le veut, sans tache, ni ride, ni défaut ! (Ephésiens 5:27).

« **Monte ici**, et je te ferai voir ce qui doit arriver dans la suite. Aussitôt je devins **en Esprie**. Et voici, il y avait un **trône dans le ciel**, et sur ce trône **quelqu'un était assis**. » (Apocalypse 4:1-2).

#### d) **Restitution de la gloire et des fonctions initiales d'exécution**

Nous ne pourrons monter en restant « chair et sang » (1 Corinthiens 15:50) mais en ayant été métamorphosés nous le pouvons et bénéficier d'une transformation constante, éternelle de gloire en gloire.

Pleinement imprégnés du Feu de la Sainte Esprie, nous pourrons d'une part répondre totalement à l'appel de Jésus par rapport à l'évangélisation (Matthieu 28:18-20 ; Actes 1:8 ; Apocalypse 7:9) à mettre en relation avec la « multiplication » initialement ordonnée par Dieu à Adam et Eve et par rapport à la domination, l'identification ou le « jugement » de la création, des animaux et particulièrement par rapport au jugement et à l'exécution de la condamnation du Serpent par son éjection des cieux et de la terre (Apocalypse 12:7-12 et 19:14).

« *Ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais **c'est par ma ROUaCH**, dit YHWH TZaeBaOTH.* » (Zacharie 4:6)

## 6. **Le Juge**

### a) **Parabole du juge inique**

« *Jésus leur adressa une parabole, pour montrer qu'il faut toujours prier, et ne point se relâcher. Il dit : Il y avait dans une ville un juge qui ne craignait point Dieu et qui n'avait d'égard pour personne. Il y avait aussi dans cette ville une **veuve** (kèra : veuve) qui venait lui dire : **Fais-moi justice** (ekdikeo : faire droit, défendre, faire justice, venger, faire sortir la justice) de mon adversaire (antidikos : adversaire, opposé à la justice, anti justice). Pendant **longtemps** il refusa. Mais ensuite il se dit en lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu et que je n'aie d'égard pour personne, néanmoins, parce que cette **veuve m'importune** (kopos : peine, travail pénible, tracasseries), je lui ferai justice, afin qu'elle ne vienne pas sans cesse **me rompre la tête** (Upopiadzo : frapper à la figure sous l'œil, faire un œil au beurre noir, rompre la tête, importuner). Le Seigneur ajouta : Entendez ce que dit le juge d'iniquité (adikia : action mauvaise, mal, péché, iniquité, injustice). Et Dieu ne fera-t-il pas justice (ekdikèsin : justice, vengeance, punition) à ses élus, qui **crient à lui jour et nuit et tardera-t-il à leur égard** ? Je vous le dis, il leur fera **promptement** justice. Mais, quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la **foi** sur la terre ? » (Luc 18:1-8)*

Dans les paragraphes suivants nous essayerons d'identifier les différents personnages de cette parabole et vu de ce qui précède, de donner probablement une explication.

### b) **L'Adversaire**

L'Adversaire est ici l'Antidikos c'est-à-dire l'Anti justice. Ici il ne s'agit pas d'un adversaire qui serait un justiciable comme un autre mais nous sommes bien dans la signification de mot grec anti justice, contre la justice. Cet Adversaire est le Diable qui est contre la justice. Antidikos est d'ailleurs aussi employé en 1 Pierre 5:8 où il est clairement désigné comme étant le Diable.

### c) **La veuve**

La veuve est à mettre en parallèle avec les élus donc l'Eglise qui **crie** jour et nuit. Ce n'est pas l'Eglise qui ne prie pas vraiment qui existe malheureusement aussi. L'Eglise authentiquement priante ou plus particulièrement qui crie, ici la veuve, est une épouse définie par l'absence et le manque de son époux qui est mort ou plus exactement qui a été lâchement assassiné sur une croix par le Meurtrier (Jean 8:44), l'Anti justice, l'Adversaire. Elle ne veut pas subir les conséquences de l'absence de son mari décédé dont notamment le manque de protection lié à cette absence.

Comme l'Adversaire est le meurtrier de son Epoux, elle crie, vitupère, embête, agace, n'entre pas dans le rang, le moule, refuse l'injustice de sa condition de veuve et refuse aussi l'impunité de son Adversaire pourtant condamné en bonne et due forme lors du procès ! Elle crie pour demander **l'exécution de la peine** prononcée à l'encontre du Meurtrier de son Epoux. Elle demande aussi la **restitution de ses biens** à savoir sa Maison glorieuse et la réattribution de ses fonctions initialement perdues. Elle sait qu'en réalité elle n'est plus veuve parce que **son mari est ressuscité et siège à la droite du Père sur le Trône et l'attend impatiemment**. Elle veut donc être libérée de sa prison de veuvage et rejoindre son Bien-aimé !

Cette veuve sait aussi qu'elle n'a plus rien à perdre si elle reste dans son état de veuvage et **elle fonce pour obtenir son droit** ! Elle s'adresse au juge inique mais qui est-il ?

#### d) Le juge inique

Ce juge ne se souciait ni de Dieu ni des hommes. En réalité il s'agit de l'Eglise dite « traditionnelle-morte » qui ne prie pas vraiment et prouve ainsi qu'elle ne se soucie pas de Dieu dans une relation vivante et réelle. Pourtant **au début** il lui fut remis en quelque sorte **une charge et une autorité judiciaires** (Matthieu 16:19 ; Jean 20:23 ; 1 Timothée 3:15) **qu'elle a usurpées et par là devint un juge inique ou plutôt injuste**.

Cette Eglise s'arrête en fait à Jésus toujours cloué sur la croix comme nous le constatons sur les crucifix. Pour preuve, elle sait que la veuve est justifiée parce qu'elle a gagné son procès contre l'Adversaire, mais elle ne veut pas passer à l'exécution de l'Arrêt de justice qu'elle est censée exécuter. Elle ne veut pas aller **au-delà de la croix dans la puissance de résurrection et de gloire** parce qu'elle ne veut surtout pas déranger et encore moins être dérangée.

Elle promet une **religion où l'on ne se soucie pas vraiment de Dieu** puisqu'elle ne Lui parle pas vraiment et de ce fait ne recherche évidemment pas Sa face dans les lieux célestes. Dieu devient une sorte de prétexte religieux, très éloigné des préoccupations de Ses enfants.

**Elle ne se soucie pas davantage des hommes** puisqu'elle les laisse dans leur « veuvage » et ne leur propose aucune solution réelle. Son enseignement, sa manière de considérer et de « **juger** » les choses de Dieu consiste à ne surtout pas faire de vagues et à faire partie des « meubles » dans la société, s'adapter à elle, être présente aux cérémonies en vue et organiser beaucoup de cérémonies fastueuses et vides etc...

Tout cela signifie que cela l'embête de mettre fin aux souffrances de la veuve qui veut une vraie espérance, un véritable avenir avec la fin de son veuvage. Elle essaye de convaincre ses adeptes que l'état de veuvage de l'Épouse de Christ en souffrances est voulu de Dieu. Ainsi il n'y aurait pas d'issue à cette situation. Jésus-Christ, l'Epoux reste bien cloué sur la croix jusqu'aux calendes grecques.

La résurrection et l'ascension représentent davantage un éloignement de Jésus loin au ciel de celle qui est ainsi considérée faussement comme une veuve. Il ne faut surtout pas que l'Épouse authentique, vivant misérablement comme une veuve, aie l'idée de vouloir Le rejoindre **aujourd'hui** pour justement mettre fin au veuvage.

Cette Eglise refuse d'enseigner et de faire appliquer par la puissance de la Sainte Esprie l'Arrêt de YHWH Elohim c'est-à-dire faire justice ou « venger » la veuve de l'Adversaire qui devrait d'ores et déjà être mis hors d'état de nuire et puni pour ses crimes et ses atrocités. Elle célèbre la Mort par des cérémonies souvent grandioses et enseigne de façon trompeuse qu'elle fait partie de la Vie.

Bref elle fait tout pour **ne pas se soucier de Dieu** et ainsi faire appliquer l'Arrêt de YHWH Elohim.

Elle **ne se soucie pas davantage des hommes** puisqu'elle veut maintenir hypocritement la « veuve » dans la prison espace-matière temps à la merci de l'Adversaire. Elle barre de la sorte l'accès de la veuve à son domicile auprès de son Epoux ressuscité et glorifié pour qu'elle puisse accomplir efficacement les missions de délivrances des hommes !

Voilà ce vers quoi l'Eglise est allée en refusant l'interpellation vigoureuse de Jésus-Christ Glorifié du début de l'Apocalypse. Nous ne parlons pas des péchés et horreurs commis par la suite en découlant durant ces deux millénaires !

Jésus dit en effet dans la parabole que le juge inique refusa **pendant longtemps** de faire justice à la veuve. C'est effectivement ce qui se passa et se passe encore au niveau de l'Eglise dite « traditionnelle-morte » ! Comme les Pharisiens opposés à Jésus, elle ment et balade littéralement ses ouailles en les aveuglant à la suite de son inspirateur le menteur et le meurtrier : « *Vous avez pour père le diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été meurtrier dès le commencement et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ; car il est menteur et le père du mensonge.* » (Jean 8:55).

Contester la montée suite à la glorification pour maintenant c'est contester la Résurrection de l'Époux. A quoi sert-il en effet de savoir que Jésus-Christ l'Époux est ressuscité si on ne peut Le rejoindre légitimement et maintenant en tant qu'Épouse ? Quel mensonge que d'enfermer les gens dans le régime du veuvage !

Mais aujourd'hui arrive le temps de l'Eglise des Vainqueurs : la veuve, l'Eglise authentique, sait qu'elle n'a plus besoin de vivre comme une veuve parce qu'elle n'est plus veuve en réalité. Elle sait qu'elle peut rejoindre le Ressuscité, son Bien-aimé et Mari dans la Salle du Trône **aujourd'hui**. Elle prend conscience qu'elle n'est en réalité pas veuve à cause de l'Arrêt de YHWH Elohim. L'Époux n'est plus cloué sur la croix depuis bien longtemps mais est ressuscité et siège à la droite du Père où Il attend Son Épouse et lui a fait une place à côté de Lui ! Elle prend conscience que l'Arrêt est applicable **maintenant**.

Nous avons vu dans le commentaire des lettres aux 7 églises que des individus repentant et écoutant ce que dit l'Esprie en sortiront pour former l'Eglise des Vainqueurs ou **la 8<sup>ème</sup> Eglise**.

Par la force des choses et surtout suite à l'attitude de la veuve qui au final prend conscience qu'on voulait lui faire croire qu'elle était veuve mais qu'en réalité elle ne l'était plus, l'Église-juge inique, pour rester tranquille, dira qu'elle changera son fusil d'épaule. Elle finira par faire semblant d'appliquer l'Arrêt de YHWH ELOHiM pour ne plus être tracassée ! Alors qu'elle aurait dû par la Sainte Esprie faire appliquer l'Arrêt divin dès le début, elle s'enferma dans ce qui la mena dans l'injustice

et l'iniquité telles que nous les avons décrites. Ainsi contrairement à l'ex-veuve, elle restera sur terre et subira ce qui est réservé à ceux qui ne seront pas « montés », elle sera laissée sur terre lors de l'enlèvement et restera à la merci de l'Adversaire qui sera éjecté du ciel sur la terre.

#### e) Le Souverain Juste Juge

Il se trouve qu'il est le signataire du merveilleux Arrêt que nous avons exposé plus haut. Cet Arrêt est applicable depuis quasiment 2000 ans ! Le Juste Juge ne demande qu'une seule chose, c'est qu'il soit appliqué tout de suite ! Jésus le dit clairement : Si le juge inique finissait pas faire justice, à combien plus forte raison Dieu le **Juste** Juge ferait-il **promptement** justice à Ses élus ! **Mais l'application, l'exécution de la justice rendue dépend de la collaboration des élus** réellement immergés dans la Sainte Esprie ! Ce qui était vrai pour Adam et Eve reste vrai pour nous. C'est ce que dit l'Arrêt et surtout la Bible.

#### f) L'exemple de la veuve et des élus de la parabole à suivre

L'attitude « **pressante** » de la veuve et des élus qui **crient jour et nuit** démontre la **manifestation très évidente** d'une **acceptation** et d'une **implication** pour le moins très engagée... !

Le **contenu des prières pressantes « criées »** doit bien entendu **correspondre au projet et à la volonté de Dieu** (1 Jean 5:14) c'est-à-dire à l'Arrêt signé YHWH ELoHiM.

Enfin Jésus pose la question de la **foi** ! Il se pose la question si au moment de Son **retour** il trouverait **la foi sur terre**. Nous avons la réponse puisqu'au moment de son **retour** au début de l'Apocalypse (cf. « Retour ou RetourS de Jésus-Christ »), seul l'Apôtre Jean a **cru, il fut métamorphosé** et il est **monté**, mais les sept Eglises ou les Églises dans leur ensemble, **n'ont pas cru, ne furent pas métamorphosées et ne montèrent pas**. C'est pourquoi au contact contaminant de l'environnement intermédiaire, espace-matière-temps dont le Diable est le Prince, elles ont fini par devenir « juge inique » comme nous l'avons décrit plus haut.

#### **L'exemple de la veuve et des élus :**

**Les prières criées**, si elles démontrent l'**implication** de celles et de ceux qui prient, elles démontrent aussi l'**urgence de la situation** de personnes en danger de mort immédiate, peut-être dans des douleurs aiguës tant spirituelles que morales et physiques. La situation de veuvage dans la prison espace-matière-temps est tellement critique que Jésus emploie le verbe « crier » (Boao : crier **fort**) ! Il s'agit d'une question de vie ou de mort dans la quasi immédiateté. La réflexion « à froid » (Esaïe 30:15) sera de moins en moins possible car tout ira de plus en plus vite. L'accélération du temps est indéniable et la Grande Tribulation est à la porte. Le juge inique au contraire se croit toujours bien installé dans sa position, ne bouge pas et veut à tout prix maintenir le statu quo. Ces cris démontrent aussi la **prise de conscience** de la veuve qu'elle n'est plus veuve et qu'elle **peut** rejoindre son mari vivant aujourd'hui ! Quelle nouvelle, bonne nouvelle, quel Evangile !

**Le contenu des prières** doit correspondre, comme dit, à l'Arrêt de YHWH ELoHiM, c'est-à-dire à la fin de l'état de veuvage de l'Eglise et à la restitution de ce qu'Adam et Eve ont perdu dont le retour au paradis et à la Salle du Trône suite à la métamorphose et la montée.

**La foi** est intrinsèquement liée aux deux aspects précédents. Elle doit être orientée et conforme au contenu des prières. Il est en effet possible de formuler un ou des contenus dans une prière mais sans y croire. Il est vrai que ce contenu est humainement totalement impossible dans le contexte catastrophique présent et celui d'un avenir très proche. Mais sur la base de la Parole, l'Arrêt du Souverain Juge, tout devient possible ! « *Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la Parole de Christ* » (Romains 10:17).

### **Conclusion**

Si nous faisons confiance à Jésus, le procès est gagné pour nous depuis longtemps ! L'Arrêt du Souverain Juge correspondant à la Parole en est la preuve absolue. **L'exécution de l'Arrêt** doit intervenir immédiatement non pas à cause de notre impatience **mais parce qu'il est exécutoire là, maintenant, de par la volonté du Souverain Juge**, certes principalement par l'action de la Sainte Esprit mais aussi par la nôtre en gloire et **c'est nous qu'on attend !**

En Lui, Martin BUSCH

Site internet :

<https://eglisedesvainqueurs.eg2.fr/>